

# LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE FIDO SUR COMPTE-CHÈQUES



Une solution simple et rapide pour régler votre facture.

Plus besoin de vous préoccuper d'effectuer votre paiement chaque mois, le règlement s'effectuera 14 jours après l'émission de votre relevé et apparaîtra sur votre facture du mois suivant.

**Pour autoriser le prélèvement automatique sur votre compte-chèques, veuillez remplir le formulaire suivant.**

|                                     |                                                         |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Prénom                              | Nom                                                     |
| N° de téléphone (maison)            | N° de Fido                                              |
| Adresse                             | Ville                                                   |
| Province                            | Code postal                                             |
| N° de compte Fido                   |                                                         |
| Nom de l'institution financière     | N° de la succursale (1)                                 |
| N° de transit (2)                   | N° de compte (3)                                        |
| Adresse de l'institution financière | Ville                                                   |
| Province                            | Code postal                                             |
| Référence                           | (1) N° de succursale (2) N° de transit (3) N° de compte |
| 1 2 3                               | 1 2 3 4 5 1 2 3 1 2 3 1                                 |

La présente autorise Fido Solutions, telle qu'exploitée par Rogers Communications S.E.N.C. ("Fido") à débiter mon/notre compte indiqué ci-dessus des frais périodiques pour les produits et (ou) services sans-fil.

Je reconnais/nous reconnaissons que la présente autorisation sera utilisée par Fido et mon/notre institution financière et est fournie dans la mesure où mon/notre institution financière accepte de traiter les prélèvements automatiques sur mon/notre compte-chèques conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements. Je reconnais/nous reconnaissons que la présente autorisation fournie à Fido constitue la livraison de ma/notre part à mon/notre institution financière. L'information donnée sur ce formulaire sera fournie aux banques de Fido afin de mettre en œuvre la présente autorisation. Toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte de l'institution financière mentionnée ci-dessus ont signé la présente autorisation. J'aviserai/nous aviserons par écrit Fido sans délai de tout changement apporté aux données de mon/notre compte.

La présente autorisation peut être annulée en tout temps sur avis donné à Fido 30 jours avant le prochain prélèvement automatique. Pour obtenir un exemple de formulaire d'annulation ou me/nous renseigner sur mon/notre droit d'annuler une entente de paiement par prélèvement automatique, je peux/nous pouvons communiquer avec mon/notre institution financière ou consulter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). L'annulation de la présente entente ne s'applique qu'au mode de paiement et n'a aucune incidence sur le contrat applicable aux produits ou services de Fido. **Fido ne peut pas céder la présente entente sans me/nous donner un préavis d'au moins 10 jours.**

J'accepte/nous acceptons ce qui suit:

Le montant de chaque paiement dont mon/notre compte sera prélevé en fonction des frais portés à ce dernier pour la période de facturation précédente figurera sur la facture que je reçois/nous recevons de Fido avant ce prélèvement. **J'accepte/nous acceptons que Fido réduise le préavis standard pour chaque prélèvement automatique.** Mon/notre compte sera débité chaque mois à la date inscrite sur ma/notre facture, à moins d'indication contraire dans mon/notre entente de service.

Mon/notre institution financière n'aura pas l'obligation de s'assurer que tous les prélèvements automatiques par Fido sont conformes à la présente autorisation ou à toute autre entente avec Fido. Mon/notre institution financière pourra me/nous rembourser les montants dont sera débité mon/notre compte dans les cas suivants: (i) si le retrait n'est pas conforme à la présente autorisation, (ii) si j'annule/nous annulons la présente autorisation. Pour être remboursé, je dois/nous devons remplir un formulaire de déclaration dans les 90 jours civils suivant la date d'inscription du prélèvement à mon/notre compte-chèques; tout litige après cette date devra être résolu directement avec Fido. J'ai/nous avons certains recours si un prélèvement automatique n'est pas conforme à la présente entente. J'ai/nous avons notamment le droit d'obtenir un remboursement pour tout prélèvement qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente entente. Pour obtenir plus d'information sur les recours dont je dispose/nous disposons, je peux/nous pouvons communiquer avec mon/notre institution financière ou consulter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Je reconnais/nous reconnaissons avoir lu et compris les modalités de la présente entente de paiement par prélèvement automatique.

Dans le cas d'un compte conjoint, les deux titulaires doivent apposer leur signature.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Veuillez faire parvenir le formulaire dûment rempli et signé accompagné d'une facture récente et d'un spécimen de chèque à l'adresse suivante:

**Fido Solutions**  
**Équipe d'administration de Fido, 800, rue De La Gauchetière Ouest,**  
**Bureau 4000, Montréal (Québec) H5A 1K3**  
Ou par télécopieur: **1-888-290-3436**

